

Conseil municipal du jeudi 1^{er} octobre 2020

1. Aménagement des locaux des services techniques

Pour une estimation des travaux à 68 217 € HT, une subvention de DETR de 34 108 € a été attribuée.

La mission de maîtrise d'œuvre qui s'élève à 10 507.26 € HT a été validée par le conseil municipal au profit du cabinet AUA BT.

2. Travaux sur bâtiments communaux

Dans la continuité des projets d'aménagement des services techniques, de la cuisine de la salle Arc-en-Ciel et de la mairie, il y a lieu d'attribuer certaines missions dont les rapports peuvent avoir une incidence pour la suite des projets. Ex : Mission contrôle technique, SPS et diagnostic amiante avant travaux.

Une consultation a été lancée conjointement aux 3 projets de travaux. Les offres ont été analysées par AUA BT.

Le conseil municipal a décidé d'attribuer ces missions à l'APAVE.

3. Aménagement rue de la gare : avenant N° 2

L'avenant porte sur les travaux ci-après :

- ... Aménagement autour de la borne camping-car : plus-value de 1 450.00 € HT
- ... Raccordement fourreau d'alimentation des futurs WC : plus-value de 2 400.00 € HT
- ... Ajout de signalisation de police : renforcement de la signalisation pour un montant de 669.00 € HT
- ... Travaux supplémentaires : réfection de tranchées, de bordurettes, de béton, création de noue le long de l'allée terre pierre pour 1390.00 € HT.

Le conseil a donné son autorisation pour valider cet avenant.

4. Assistance technique en assainissement collectif : convention

La Commune bénéficie de l'assistance technique en assainissement collectif assuré par le Conseil départemental 22 au travers d'un service dédié : le SATESE.

Le SATESE a désormais rejoint l'ADAC qui se voit désormais confier le soin de poursuivre cette mission. La prestation inclut la réalisation de différentes visites de la station d'épuration, les bilans règlementaires, ainsi que le contrôle de l'autosurveillance, le cas échéant.

Le conseil a régularisé par un avenant la partie contractuelle et financière.

5. Renouvellement de convention FGDON (fédération des groupements de défense contre les organismes nuisibles)

Un arrêté préfectoral prescrit la lutte obligatoire contre les ragondins et rats musqués au vu des dégâts occasionnés sur les berges, digues et cultures agricoles. Cotisation 2020 : 250.82 € TTC.

Le conseil a donné l'autorisation au maire de valider le renouvellement sur 2020 et sur les années suivantes.

6. Participation RASED (réseau d'aide spécialisée aux enfants en difficulté)

L'école publique dépend de ce réseau basé à Rostrenen et Saint Nicolas du Pélem. Pour l'année 2020, la participation s'élève à 116 euros.

7. Subventions 2020 : complément

Une subvention complémentaire de 300 euros a été attribuée à la Société de chasse en raison de frais liés à la régulation de la population de choucas.

8. Renouvellement du contrat de fourrière animale

La commune renouvelle son marché de prestations de services avec la SCAPA (anciennement Chenil Services de Plérin)

9. Désignation d'un délégué au sein du CNAS (Comité national d'action sociale)

Le conseil a désigné Mme Evelyne Aslanoff déléguée au sein du CNAS.

10. Motion de soutien à la trésorerie de Rostrenen.

La réorganisation à l'horizon 2022 du service des finances publiques en Côtes d'Armor va gravement impacter le maillage territorial des trésoreries.

Ainsi la disparition de la trésorerie de Rostrenen est actée. Des accueils de proximité sont promis en remplacement.

Le conseil municipal demande le maintien de la trésorerie et son opérationnalité au-delà de l'horizon 2022.

11. Questions et informations diverses

... Jury d'Assises

Conformément à l'arrêté préfectoral du 11/09/2020, 3 personnes ont été tirées au sort. Elles seront informées par courrier.

... Demande de subventions/région

Pour l'achat d'une désherbeuse : 3 727.20 € TTC. Pour une broyeuse à végétaux : 5 800 € TTC.
Une aide de 50 % est attendue.

... Repas des aînés

En raison du contexte sanitaire, le repas des aînés ne pourra avoir lieu cette année.